



Le Mans, le 13 juin 2017

Sécheresse en Sarthe

Appel à la vigilance sur le département

Malgré les pluies de la semaine passée, la Sarthe connaît des conditions météorologiques sèches. En conséquence, une baisse des niveaux des cours d'eau a été constatée sur plusieurs bassins versants : **Veuve-Tusson, Braye-Anille, Vègre, Gée, Orne Saosnoise et Sarthe amont**. Compte tenu des niveaux observés et de leur évolution, les cours d'eau de ces bassins versants nécessitent une attention particulière.

Il n'y a, à ce jour, aucune restriction réglementaire aux usages de l'eau. Cependant, l'évolution des débits dans les cours d'eau est liée directement à l'importance des usages. A une époque où les niveaux sont proches des niveaux d'alerte (notamment pour le bassin de Veuve-Tusson et de la Vègre) à partir desquels s'appliquent des restrictions, le préfet de la Sarthe appelle à une vigilance particulière sur ces bassins versants.

Il est de la responsabilité de tous les usagers (particuliers, entreprises, services publics, collectivités...) de limiter les usages excessifs pour rationaliser et économiser l'eau.

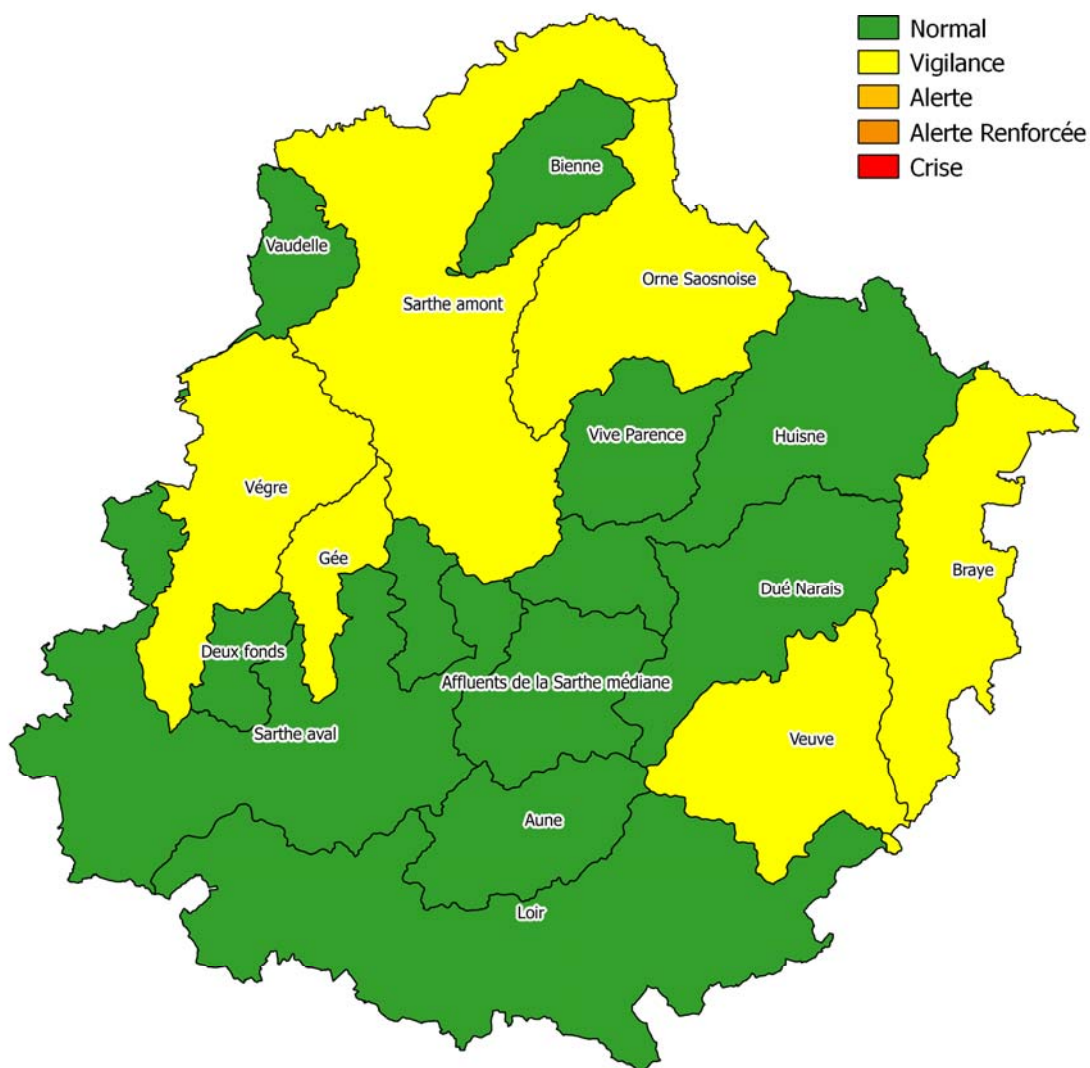
Ainsi, le préfet de la Sarthe appelle chacun à réduire autant que possible ces usages accessoires tels que le lavage des véhicules, le remplissage des piscines, l'arrosage des gazons et espaces verts...

Informations complètes sur le site de l'État en Sarthe :

<http://www.sarthe.gouv.fr/la-gestion-de-l-eau-en-sarthe-en-periode-de-a1717.html>



Situation au 12 juin 2017 des bassins versants par rapport
aux seuils de l'arrêté cadre du 26 décembre 2011



Communiqué de presse